

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Stéphanie Lampron](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ccf92c3139eaefd395ea7bb1>

Date d'obtention : 2022-11-18 19:22:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que cette méthode permet un arrimage entre les différents partenaires et définit clairement le rôle de chacun, et ce, dans le principal intérêt de nos élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'intervenir à partir d'un outil méthodique, me permettant de ne rien oublier et d'agir avec le plus d'efficacité auprès des élèves.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'abord, les 4 éléments essentiels afin de rapidement déterminer la gravité et l'urgence de la situation (contexte, nature, intentions et étendue). Être particulièrement attentif aux différents éléments soulevés dans la formation afin d'évaluer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Le tout en assurant la sécurité et le bien-être de nos jeunes.